

# Invest for Life Protect

Protégez votre capital  
et bien plus !

Invest for Life Protect est une assurance-vie de la branche 21 commercialisée par Allianz.

Allianz Belgium s.a. – Rue de Laeken 35 – 1000 Bruxelles  
Tél. : +32 2 214.61.11 – [www.allianz.be](http://www.allianz.be) – TVA : BE 0403.258.197  
RPM Bruxelles – Entreprise d'assurances agréée par les autorités de contrôle sous le n° 0097 pour pratiquer les branches «Vie» et «non Vie»

Votre courtier en assurances :

12MAR086 – Éditeur responsable : M. Roels – Rue de Laeken 35 – 1000 Bruxelles – Tél. : +32 2 214 61 11



**Allianz**



Contactez votre courtier en assurances et demandez-lui la **fiche info financière** !

## Invest for Life Protect

- Investissement net garanti à 100% au terme du contrat
- Taux d'intérêt garanti de **2,50%**<sup>1</sup>
- 80% minimum investis en obligations
- Gestion active :  
le **rendement 2011 est de 3,75%**<sup>2</sup>
- Facilités de retrait : retrait de tout ou une partie de votre capital sans frais en cas de :
  - décès
  - invalidité<sup>3</sup>
  - maladie grave<sup>3</sup>
  - chômage suite à un licenciement<sup>4</sup> de vous-même, votre partenaire ou tout autre personne fiscalement à votre charge.
- Assurance décès complémentaire : votre capital est doublé si, suite à un accident<sup>5</sup>, vous (en tant qu'assuré) :
  - décédez
  - êtes en invalidité totale et permanente.

<sup>1</sup> Rendement garanti sur base annuelle, modifiable à tout moment pour des nouveaux versements en fonction de l'évolution du marché.

<sup>2</sup> Rendement 2011 : taux d'intérêt garanti + participation bénéficiaire sous réserve d'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. Les rendements du passé sont repris dans la fiche info financière et ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

<sup>3</sup> après 6 mois

<sup>4</sup> pendant plus de 12 mois et sauf faute grave

<sup>5</sup> au cours des 8 premières années, avec un maximum de 400.000 euros